



26 septembre 2017

(17-5074)

Page: 1/21

**Organe d'examen des politiques commerciales**

Original: espagnol

## **EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DE

L'ÉTAT PLURINATIONAL DE BOLIVIE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par l'État plurinational de Bolivie est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur l'État plurinational de Bolivie.

## Table des matières

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>4</b>
2.1 Le modèle économique et social communautaire productif .....	4
2.1.1 Réformes structurelles.....	5
2.1.2 Résultats économiques .....	7
2.1.3 Résultats sociaux.....	9
2.2 Système de planification complet de l'État plurinational de Bolivie .....	10
2.3 Politique d'investissement.....	11
2.4 Politiques sectorielles.....	12
2.4.1 Secteur de l'énergie .....	12
2.4.2 Secteur des hydrocarbures .....	13
2.4.3 Secteur des industries extractives.....	13
2.4.4 Secteur agricole .....	13
2.4.5 Secteur des travaux publics .....	14
2.4.6 Secteur du tourisme.....	14
<b>3 ENVIRONNEMENT COMMERCIAL.....</b>	<b>15</b>
3.1 Secteur extérieur.....	15
3.1.1 Intégration commerciale et accords préférentiels .....	15
3.1.2 Échanges commerciaux entre la Bolivie et le reste du monde .....	15
3.2 Politique commerciale .....	17
3.2.1 Facilitation du commerce extérieur .....	17
3.2.2 Mécanismes de soutien au secteur des exportations (programmes de promotion) .....	18
3.3 La Bolivie et l'OMC.....	19

### Graphiques

Graphique 2.1 Modèle économique et social communautaire productif .....	4
---	---

### Tableaux

Tableau 3.1 Balance commerciale de la Bolivie avec le reste du monde.....	15
Tableau 3.2 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels .....	16
Tableau 3.3 Principaux marchés d'exportation, 2016 .....	16
Tableau 3.4 Balance commerciale de la Bolivie avec l'ALADI.....	16
Tableau 3.5 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels vers les pays de l'ALADI .....	16
Tableau 3.6 Balance commerciale de la Bolivie avec la CAN.....	17
Tableau 3.7 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels vers les pays de la CAN .....	17
Tableau 3.8 Balance commerciale de la Bolivie avec le MERCOSUR.....	17
Tableau 3.9 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels vers les pays du MERCOSUR.....	17

## 1 INTRODUCTION

1.1. L'État plurinational de Bolivie a été fondé lors de l'approbation de la nouvelle Constitution politique en février 2009, rédigée par une Assemblée constituante élue par un vote populaire. Il s'agit du premier texte constitutionnel approuvé par référendum par le peuple bolivien; il établit un nouveau pacte social et politique, et il rompt avec l'ancienne République de Bolivie pour donner naissance à un nouvel État souverain, libre, indépendant, démocratique, interculturel, décentralisé et autonome. Il est fondé sur la pluralité et le pluralisme politique, économique, juridique, culturel et linguistique, pour faire avancer le pays sur la voie du "Bien vivre".

1.2. Conformément aux dispositions de l'Annexe 3 de l'Accord de Marrakech, le présent rapport contient une description des politiques et pratiques commerciales appliquées par la Bolivie au cours de la période comprise entre 2006 et 2016. À cette fin, le cadre de mise en œuvre de ces politiques et pratiques est décrit, l'accent étant mis sur les réformes structurelles d'ordre politique et institutionnel destinées à consolider la nouvelle vision de l'État plurinational de Bolivie.

1.3. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, à partir de 2006 et pendant une période ininterrompue de onze ans, la Bolivie a mis en œuvre le modèle économique et social communautaire productif (MESCP), qui a notamment permis une croissance économique soutenue et stable. Grâce à ce modèle, les indicateurs sociaux se sont améliorés: par exemple, le taux d'emploi a augmenté, et la pauvreté et l'inégalité ont diminué.

1.4. Le taux de croissance moyen du PIB pendant la période allant de 2006 à 2016 a été de 5,0%, ce qui est supérieur au taux de 3,4% enregistré pendant la période 1995-2005. Malgré la conjoncture extérieure défavorable, pendant les années 2014, 2015 et 2016, la Bolivie a connu la plus forte croissance économique parmi les dix économies d'Amérique du Sud. Au cours des prochaines années, elle compte bien poursuivre sur la voie d'une croissance soutenue, dans un cadre de stabilité macroéconomique et de gestion prudente de l'économie.

1.5. La Bolivie encourage la construction et le renforcement d'une intégration plus profonde qui se fonde sur le soutien, la collaboration et la solidarité. En participant à des instances comme l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), la Communauté andine (CAN), l'Alternative bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial des peuples (ALBA-TCP) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) (en tant que pays en cours d'adhésion), la Bolivie propose une intégration qui va au-delà du commerce et qui intègre les échanges aux domaines de la connaissance, de la technologie, de l'énergie, de la production d'aliments, du financement, de la communication, de la santé et de l'éducation, entre autres, par le biais du dialogue et de la fraternité entre nos peuples, en vue de forger la culture de la vie et l'harmonie avec la Terre nourricière.

1.6. Au cours des onze dernières années, l'État a appliqué une politique d'investissement dans tous les secteurs de l'économie, favorisant l'investissement public ainsi que l'investissement privé national et étranger. En outre, dans le cadre de cette politique, la sécurité juridique des organisations économiques, communautaires, étatiques, privées et sociocoopératives est reconnue, protégée, respectée et garantie.

1.7. La politique d'investissement garantit la sécurité juridique des investisseurs, au moyen d'un cadre juridique prévisible et favorable au développement des investissements, qui permet de contribuer à l'augmentation du taux d'emploi, de la compétitivité nationale et des exportations.

1.8. La politique d'investissement bolivienne se traduit par la recherche de partenaires permettant, dans le cadre du MESCP, de développer tant les secteurs stratégiques que les secteurs sources de revenus et d'emplois. À cet égard, il convient de souligner le travail actif qui a été accompli au cours des dernières années dans les instances internationales, où les possibilités et les avantages relatifs à l'investissement en Bolivie ont été démontrés pour attirer l'investissement étranger.

## 2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Le modèle économique et social communautaire productif

2.1. En vue de construire un pays nouveau, capable de récupérer ses ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, de les industrialiser et de les exploiter de manière durable au profit des Boliviens, l'État plurinational de Bolivie met en œuvre et développe, depuis 2006 et de façon ininterrompue au cours des onze dernières années, le modèle économique et social communautaire productif (MESCP).

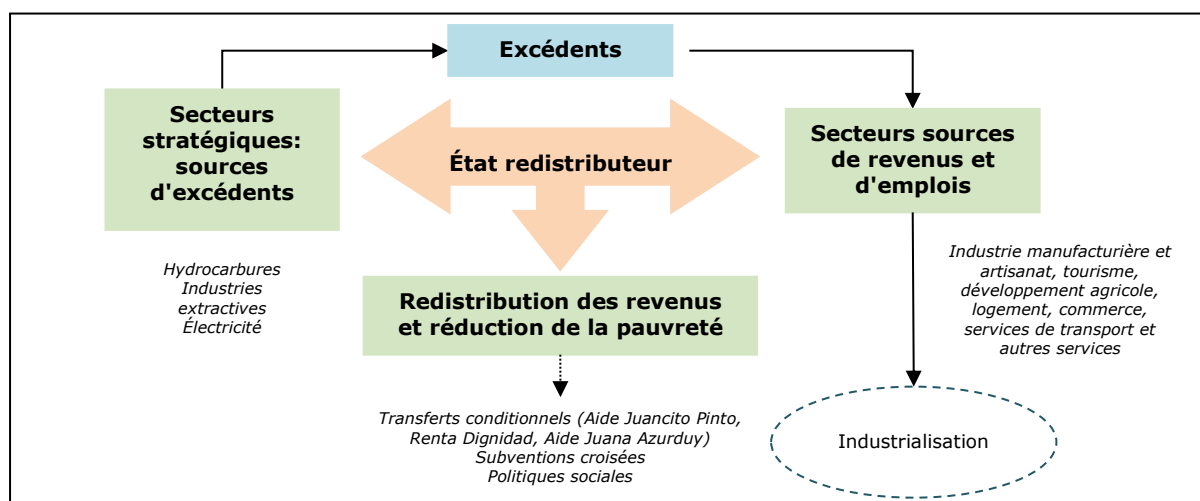
2.2. Le MESCP repose sur quatre piliers fondamentaux: i) la croissance et le développement de l'économie en s'appuyant sur l'exploitation des ressources naturelles; ii) une prise en main de l'excédent économique par l'État; iii) la redistribution de l'excédent économique, en particulier aux personnes à faible revenu; et iv) une perspective sociale, qui consiste à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités sociales.

2.3. Dans le cadre du MESCP, l'État a une fonction importante en ce qui concerne la gestion de l'économie: il joue les rôles de planificateur, d'entrepreneur, d'investisseur, de régulateur, de bienfaiteur, de promoteur, de banquier, d'organisateur, de redistributeur des revenus, ainsi que les autres rôles nécessaires pour atteindre les objectifs sociaux et économiques fixés. Les autres acteurs impliqués, comme le secteur privé, l'économie sociale et coopérative et l'économie communautaire, collaborent aussi à cette tâche, et forment ensemble l'économie plurielle.

2.4. Depuis 2006, l'État plurinational de Bolivie met l'accent sur la productivité, car il estime que la meilleure façon de réduire la pauvreté, le taux de chômage et les inégalités consiste à augmenter la base de production tout en redistribuant les revenus. En ce sens, les entreprises étatiques sont liées au fonctionnement du modèle économique et elles sont divisées en trois groupes: i) les entreprises sources d'excédents économiques; ii) les entreprises sources d'emplois et de revenus; et iii) les entreprises des secteurs transversaux qui soutiennent l'infrastructure de production et les services de production.

2.5. Le fonctionnement schématique du modèle actuel sépare l'économie en deux secteurs: le secteur stratégique source d'excédents, comprenant les hydrocarbures, les industries extractives et l'électricité; et le secteur source de revenus et d'emplois, qui comprend la Bolivie industrialisée (industrie manufacturière et artisanat, tourisme, développement agricole, logement, commerce, services de transport, entre autres).

**Graphique 2.1 Modèle économique et social communautaire productif**



2.6. Au moyen de politiques actives, l'État réussit à maximiser l'excédent économique, et il optimise aussi l'utilisation de cet excédent en le redistribuant pour diversifier l'économie, renforcer l'industrialisation et réduire la pauvreté.

### 2.1.1 Réformes structurelles

2.7. Chaque année depuis 2006, diverses mesures économiques, politiques et sociales ont été approuvées et sont devenues de véritables accomplissements historiques, consolidant les objectifs de développement et de répartition des richesses.

2.8. Le renforcement économique et politique de l'État, la création d'entreprises publiques et la prise de décisions dans les instances étatiques concernant l'activité économique nationale montrent que l'État plurinational de Bolivie a recouvré sa souveraineté en ce qui concerne les décisions relatives à la politique économique.

2.9. Depuis 2006, le Ministère de l'économie et des finances publiques et la Banque centrale de Bolivie approuvent chaque année le Programme fiscal et financier souverain pour orienter la politique économique à court terme, à la place des Mémoires d'accord que les administrations gouvernementales précédentes concluaient avec le Fonds monétaire international.

2.10. Depuis 2006, la nouvelle politique d'investissement est principalement axée sur l'investissement public, qui constitue l'instrument permettant de concrétiser les politiques établies dans les plans de développement. L'investissement privé n'est toutefois pas négligé, car il est fondamental dans les secteurs de la matrice de production. À cette fin, de meilleures conditions ont été établies pour l'investissement privé dans le cadre de la Loi n° 516 sur la promotion des investissements et de la Loi n° 708 sur la conciliation et l'arbitrage, qui définissent les relations juridiques de l'État avec les investisseurs nationaux et étrangers, et qui établissent des mécanismes de réclamation conformes aux normes internationales pour garantir les investissements effectués dans le pays.

2.11. Au cours des onze dernières années, la Bolivie a gardé l'inflation sous contrôle. En réponse à des facteurs climatiques défavorables qui ont affecté la production du secteur agricole pendant quelques années, à l'agiotage, à la spéculation et aux chocs externes qui ont touché les prix, entre autres choses, le gouvernement a appliqué plusieurs mesures pour garantir l'approvisionnement alimentaire sur le marché intérieur.

2.12. Entre 2007 et 2008, en conséquence des effets climatiques défavorables provoqués par les phénomènes "El Niño" et "La Niña", et en vue de maîtriser l'agiotage et la spéculation sur les prix des produits composant le panier de base, le but étant de garantir l'approvisionnement et de préserver la sécurité alimentaire au niveau national, des mesures économiques ont été approuvées, par exemple la réduction à 0% des droits appliqués à l'importation de certains produits alimentaires et le contrôle des exportations.<sup>1</sup>

2.13. En ce qui concerne le marché intérieur, en 2014 ont été lancées les foires "Poids et prix justes", qui consistent dans la vente directe d'aliments de première nécessité du producteur au consommateur. En 2007, l'Entreprise de soutien à la production d'aliments (EMAPA) a été créée afin de soutenir la production agricole, de contribuer à la stabilisation du marché des produits agricoles et à la commercialisation de la production des agriculteurs.<sup>2</sup>

2.14. Afin d'augmenter la production et la productivité agricoles du secteur rural et de garantir ainsi la sécurité alimentaire et d'améliorer les conditions de vie de la population, en 2011, les programmes "Plus d'investissement pour l'eau (MIAGUA)" et "Plus d'investissement pour l'irrigation (MIRIEGO)" ont été mis en œuvre.

2.15. En outre, la Loi n° 144 de révolution productive communautaire agricole, datant du 26 juin 2011, favorise la transformation et la commercialisation des produits agricoles et forestiers par les différents acteurs de l'économie plurielle, en donnant la priorité à la production biologique, réalisée en harmonie et en équilibre avec la Terre nourricière.

---

<sup>1</sup> Décrets suprêmes n° 29339 du 14 novembre 2007, n° 29229 du 15 août 2007, n° 29460 du 27 février 2008.

<sup>2</sup> Décret suprême n° 29230 du 15 août 2007.

2.16. Les mesures relatives à la production mentionnées antérieurement, ainsi que les politiques monétaires, budgétaires, du taux de change et d'approvisionnement mises en œuvre ont contribué à maintenir la stabilité des prix au niveau national.

2.17. Le MESCP met l'accent sur l'adoption de mesures qui renforcent le marché intérieur, comme base pour favoriser le développement de la demande de marchandises produites par le secteur source de revenus et d'emplois. Par ailleurs, le Plan général de développement économique et social 2016-2020, dont le sixième pilier est "la souveraineté et la diversification en matière de production", a pour objectif d'accroître la capacité de production, en diversifiant et en renforçant le secteur industriel et agro-industriel.

2.18. De la même façon, avec la reprise du contrôle sur les décisions relatives à la politique économique depuis 2006, et dans le cadre du Programme fiscal et financier, qui permet de coordonner les politiques monétaires, budgétaires, du taux de change, du commerce extérieur et de la balance des paiements pour atteindre les objectifs en matière de croissance économique, une nouvelle politique de l'endettement public durable a été appliquée, garantissant la réalisation des investissements publics prévus dans les plans de développement, sans mettre en péril la viabilité budgétaire et macroéconomique du pays.

2.19. De son côté, en plus de favoriser la stabilité des prix et du taux de change, la Banque centrale de Bolivie est chargée de préserver le pouvoir d'achat de la monnaie pour contribuer au développement économique et social.

2.20. La politique monétaire adoptée en Bolivie se fonde sur des objectifs intermédiaires en matière de quantité, elle fixe des limites au développement du crédit intérieur net et elle définit des objectifs en matière de gains minimaux ou de pertes maximales pour les réserves internationales nettes.

2.21. Dans le cadre du MESCP, les objectifs de politique du taux de change sont: i) de contribuer à la stabilité macroéconomique, en aidant à maintenir une inflation faible et stable; ii) de maintenir un taux de change réel compétitif sur la durée par rapport à nos principaux partenaires commerciaux; et iii) de contribuer à la politique de la bolivianisation.

2.22. La politique financière s'inscrit dans le cadre de la Loi sur les services financiers<sup>3</sup>, qui: i) attribue une fonction à l'État au sein du système financier; ii) protège le consommateur de services financiers; iii) définit la nouvelle structure plurielle du système financier, ainsi que la fonction sociale des institutions financières; iv) prête une attention spécifique au secteur productif et rural, et favorise l'accès aux logements sociaux; et v) garantit la stabilité et la solvabilité du système financier.

2.23. Dans le domaine social, diverses mesures ont été établies pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et pour améliorer les conditions et la qualité de vie de la population bolivienne, en particulier des plus vulnérables.

2.24. En 2006, l'aide Juancito Pinto<sup>4</sup> a été créée pour encourager l'inscription, l'assiduité et la réussite scolaires des enfants du niveau primaire dans les établissements publics et les établissements sous contrat. En 2014, la portée de cette aide<sup>5</sup> a été étendue au niveau secondaire, couvrant ainsi l'ensemble des enfants en âge de scolarité. L'aide consiste en un versement de 29 dollars EU par an aux élèves.

2.25. En 2008, la pension universelle de vieillesse "Renta Dignidad"<sup>6</sup> a été créée dans l'objectif d'offrir une vieillesse digne aux adultes de plus de 60 ans, tant aux personnes ayant accès au régime de retraite contributif qu'à celles qui en sont écartées. Le montant annuel s'élève à 379 dollars EU pour les bénéficiaires du régime de retraite et à 474 dollars EU pour les non-bénéficiaires.

<sup>3</sup> Loi n° 393 du 21 août 2013.

<sup>4</sup> Décret suprême n° 28899 du 26 octobre 2006.

<sup>5</sup> Décret suprême n° 2141 du 9 octobre 2014.

<sup>6</sup> Loi n° 3791 du 28 novembre 2007.

2.26. En 2009, l'aide Juana Azurduy<sup>7</sup> a été créée dans le but d'encourager les contrôles de santé complets des femmes enceintes et des enfants qui ne disposent pas d'une assurance sociale, afin de contribuer à la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile et de la malnutrition chronique des enfants. Cette aide consiste en un versement de 265 dollars EU aux mères enceintes et aux enfants de zéro à deux ans.

2.27. En 2006, en vue d'éliminer l'analphabétisme dans le pays, le programme d'alphabétisation "Yo, Sí Puedo" a été créé, et la Bolivie a déclaré qu'elle était libérée de l'analphabétisme en 2008. Pour prolonger ce programme, en 2009, le programme national d'après alphabétisation "Yo, Sí Puedo Seguir"<sup>8</sup> a été créé pour dispenser un enseignement primaire aux personnes récemment alphabétisées et à toutes les personnes de plus de 15 ans qui ont abandonné le système éducatif ou n'y ont pas eu accès.

2.28. La politique salariale du pays s'est caractérisée par des augmentations continues du salaire minimum national et par des augmentations du salaire de base supérieures au taux de l'inflation pour les divers secteurs de l'économie, ce qui a amélioré le pouvoir d'achat des familles boliviennes. En outre, elle a été appliquée de façon inversement proportionnelle, c'est-à-dire que l'augmentation des salaires des employés aux revenus moins élevés a été plus importante.

2.29. En ce qui concerne les pensions, en décembre 2010, la Loi sur les pensions n° 065 a été promulguée dans le but de garantir et de faciliter l'accès des Boliviens à la sécurité sociale à long terme. Parmi ses principaux avantages, on peut souligner la baisse de l'âge de départ à la retraite et la création de la pension solidaire qui augmente la pension de retraite des travailleurs dont les revenus étaient peu élevés pendant leur vie professionnelle.

2.30. Dans le but de créer des débouchés pour les professionnels et les jeunes à faible revenu ayant des compétences techniques, principalement ceux qui n'ont pas d'expérience professionnelle, le gouvernement a créé des programmes d'emploi: "Mon premier emploi digne (MPED)" et le "Programme de soutien à l'emploi (PAE)", en 2009 et en 2012, respectivement. En 2017, le Plan pour l'emploi a été approuvé. Il a pour objectif d'encourager l'embauche des jeunes avec et sans expérience, cela pour améliorer leurs conditions d'employabilité.

### 2.1.2 Résultats économiques

2.31. La récupération par l'État<sup>9</sup> d'entreprises stratégiques dans les secteurs des hydrocarbures, de l'électricité, des télécommunications, de l'eau potable et des services aéroportuaires a permis de faire bénéficier la population bolivienne d'avantages économiques et sociaux.

2.32. Au cours des onze années de gouvernement, l'investissement public a été un important moyen de dynamisation de l'activité économique, qui a permis de réduire le déficit d'infrastructures routières et de production, et de couvrir les besoins élémentaires de la population.

2.33. L'investissement total, en pourcentage du PIB, est passé de 14,3% en 2005 à 20,8% en 2016, les évolutions de l'investissement public et de l'investissement privé étant toutes deux notables. Le ratio de l'investissement public au PIB est passé de 6,1% en 2005 à 13,0% en 2016. Ces niveaux d'investissement ont permis à la Bolivie d'occuper, pour la deuxième année consécutive, la première position en Amérique du Sud en ce qui concerne l'investissement public. L'investissement privé a quant à lui considérablement augmenté, passant de 783 millions de dollars EU en 2005 à 2 652 millions de dollars EU en 2016, ce qui s'est traduit par une hausse du nombre d'entreprises, qui a grimpé de 64 632 en 2005 à 284 271 en 2016 (340% de croissance).

2.34. Le taux de croissance moyen du PIB pendant la période 2006-2016 a été de 5,0%, ce qui est supérieur au taux de 3,4% enregistré pendant la période 1995-2005. La hausse la plus forte a été enregistrée en 2013, avec 6,8%, et la moins forte en 2009 (3,4%), année pendant laquelle il convient de souligner que la Bolivie est restée en tête des dix économies d'Amérique du Sud en

<sup>7</sup> Décret suprême n° 66 du 3 avril 2009.

<sup>8</sup> Décret suprême n° 04 du 11 février 2009.

<sup>9</sup> À ce jour, en ce qui concerne les processus de récupération des entreprises stratégiques par l'État, des décisions favorables pour toutes les parties ont été rendues dans le cadre des processus d'arbitrage international.

matière de croissance économique, malgré le contexte défavorable de la crise internationale et la chute des prix internationaux des matières premières. Cette situation s'est répétée pendant les années 2014 (5,5%), 2015 (4,9%) et 2016 (4,3%).

2.35. Le PIB nominal a bondi de 9 574 millions de dollars EU en 2005 à 34 053 millions de dollars EU en 2016, ce qui s'est traduit par une augmentation du PIB par habitant, qui est passé de 1 037 dollars EU en 2005 à 3 100 dollars EU en 2016. Ceci a conduit les organisations internationales à faire passer la Bolivie de la catégorie de "pays pauvre" à la catégorie de "pays à revenu intermédiaire".

2.36. Pendant la période 2006-2016, le montant des exportations boliviennes s'est élevé à 8 195 millions de dollars EU en moyenne, ce qui représente une augmentation de 456% par rapport à la période 1995-2005, où ce chiffre était de 1 473 millions de dollars EU. Il convient de souligner la hausse des exportations de gaz naturel et de la part de l'industrie manufacturière. Les importations ont quant à elles augmenté de 263%, passant de 1 925 millions de dollars EU à 6 998 millions de dollars EU, les matières premières et les biens d'équipement étant les principales marchandises achetées (77% de participation en moyenne), ce qui est conforme aux politiques économiques visant à renforcer l'appareil productif.

2.37. Entre 2006 et 2016, le solde du compte courant de la balance des paiements a été en moyenne excédentaire, s'élevant à 617 millions de dollars EU, ce qui s'explique principalement par d'importants excédents commerciaux et des envois de fonds plus élevés.

2.38. S'agissant de l'investissement étranger direct brut, la mise en œuvre du MESCP a renforcé le statut de pays attractif pour l'investissement étranger de la Bolivie. En effet, pendant la période 2006-2016, la moyenne a été de 1 218 millions de dollars EU, ce qui est plus important que le chiffre enregistré pendant la période 1995-2005 (719 millions de dollars EU). De la même façon, il convient de souligner que dans son Rapport 2015 sur l'investissement étranger direct en Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPAL a mis l'accent sur l'attractivité de la Bolivie en matière d'investissement, car elle a été le pays le plus rentable de la région en 2013 et en 2014.

2.39. En 2016, les réserves internationales nettes se sont établies à 10 081 millions de dollars EU, ce qui est six fois plus élevé qu'en 2005 (1 714 millions de dollars EU). En 2016, les réserves internationales ont représenté 30% du PIB, et pendant la période considérée, ce ratio est resté parmi les plus élevés de la région, ce qui reflète la solidité financière du secteur extérieur bolivien.

2.40. En 2005, le solde des investissements internationaux était débiteur et représentait 75% du PIB. Depuis 2008, le solde est devenu créditeur, et il est resté positif pendant neuf années consécutives. En 2016, ce solde positif représentait 0,8% du PIB.

2.41. Entre 2006 et 2016, le taux de change a varié suivant les fondamentaux macroéconomiques.<sup>10</sup> Au cours des premières années de la période mentionnée, le boliviano s'est apprécié modérément par rapport au dollar EU, et au cours des dernières années, il est resté stable. Le taux de change a fluctué dans une fourchette allant de 6,85 bolivianos à l'achat à 6,97 bolivianos à la vente.<sup>11</sup>

2.42. La politique de la Bolivie en matière de taux de change a contribué à renforcer le marché intérieur, à ancrer les attentes et à bolivianiser l'économie. Ce dernier point est le principal facteur qui a permis de reprendre le contrôle sur les instruments de politique monétaire.

2.43. Depuis la mise en œuvre du MESCP en 2006, le bilan du secteur public non financier (SPNF) a été solide, ce qui s'explique par la diversification des sources de revenus et l'augmentation des recettes fiscales, ainsi que par le fait que les dépenses d'équipement ont été favorisées par rapport aux dépenses courantes et à la politique d'austérité. En conséquence, des excédents budgétaires se sont dégagés de façon continue jusqu'en 2013, représentant en moyenne 1,8% du PIB. Au cours des trois dernières années, des déficits contrôlés ont été enregistrés, ce qui s'explique par l'augmentation de l'investissement public.

<sup>10</sup> Les fondamentaux macroéconomiques sur lesquels repose le taux de change en Bolivie sont une croissance économique soutenue, des niveaux élevés de réserves internationales, outre d'autres amortisseurs financiers destinés à faire face aux chocs internes ou externes.

<sup>11</sup> Ces fluctuations correspondent aux opérations des entités financières avec leurs clients.



2.44. La solidité du système financier se reflète dans l'augmentation considérable des dépôts, qui sont passés de 3 711 millions de dollars EU en 2005 à 22 041 millions de dollars EU en 2016, en raison de la hausse importante des revenus de la population. De la même manière, les crédits octroyés par les institutions financières ont grimpé de 3 360 millions de dollars EU en 2005 à 19 651 millions de dollars EU en 2016, grâce au dynamisme de l'économie.

2.45. La bolivianisation<sup>12</sup> des dépôts et des placements a augmenté de 15,6 et 7,5% en 2005 à 84,3% et 97,0% en 2016, respectivement. S'agissant des bénéficiaires du système financier, ils sont passés de 44 millions de dollars EU en 2005 à 314 millions de dollars EU en 2016.

2.46. La mise en œuvre de la politique de viabilité de la dette publique laisse à la Bolivie une large marge de manœuvre pour accéder à un financement extérieur plus important. En décembre 2016, le solde de la dette publique extérieure en pourcentage du PIB s'élevait à 21,3%, bien en deçà du solde enregistré en 2005 (51,6%) et des limites fixées par les organisations internationales.

2.47. Entre 2006 et 2016, en conséquence d'une gestion budgétaire prudente et de résultats macroéconomiques positifs, les principales agences d'évaluation des risques au niveau international ont relevé la notation du risque souverain de la Bolivie à un niveau historique.

2.48. Standard & Poor's a relevé sa notation du risque de la Bolivie, qui est passée de B moins en 2003 à BB "stable" en 2016, notation qui lui est attribuée depuis 2014. L'agence Fitch Ratings a aussi amélioré la notation de la Bolivie, qui est passée de B "stable" en 2004 à un BB "stable" en 2016, et l'agence Moody's a relevé sa notation de B3 "stable" en 2003 à B3 "négative" en 2016.

2.49. Au cours des dix dernières années, l'endettement du Trésor public de la nation s'est caractérisé par une gestion responsable et prudente qui a permis de réduire les facteurs de vulnérabilité et de garantir la stabilité et la viabilité des engagements intérieurs. Le solde de la dette intérieure du Trésor public de la nation s'est élevé à 12,7% du PIB en 2016, bien en deçà du solde enregistré en 2005 (30,8% du PIB). L'achat de la dette intérieure s'effectue dans de meilleures conditions en termes de monnaie, avec des délais d'échéance longs et des taux d'intérêt faibles.

### 2.1.3 Résultats sociaux

2.50. En conséquence de l'application du MESCP, dont l'un des fondements principaux est l'élimination de la pauvreté au moyen de la redistribution des revenus, la pauvreté modérée et la pauvreté extrême ont baissé de manière considérable au niveau national.

2.51. La pauvreté modérée est tombée de 60,6% en 2005 à 39,4% en 2016, soit une diminution de 21,2 points de pourcentage, et la pauvreté extrême a été plus que divisée par deux, tombant de 38,2% en 2005 à 18,3% en 2016. L'objectif du Millénaire consistant à faire baisser la pauvreté extrême à 24,1% en 2015 a été atteint de manière anticipée en 2011 (21%). Il convient de souligner que la Bolivie a enregistré la plus forte baisse de cet indicateur par rapport aux pays voisins, et elle a ainsi cessé d'être le pays le plus pauvre. Plusieurs organisations internationales ont souligné cet accomplissement.

2.52. La Bolivie a progressé de manière considérable en ce qui concerne la réduction des inégalités de revenus. Entre 2005 et 2016, l'indice de Gini est passé de 0,60 à 0,46, ce qui reflète une amélioration de la répartition des revenus. En outre, en 2005, les revenus des 10% les plus riches de la population étaient 128 fois plus élevés que les revenus des 10% les plus pauvres; en 2016, ils n'étaient que 46 fois plus élevés.

2.53. Dans le domaine de l'éducation, entre 2005 et 2016, le taux d'abandon dans le système d'enseignement ordinaire a pu être réduit. Au niveau primaire, ce chiffre est tombé de 4,5 à 2,0% et au niveau secondaire, il est tombé de 7,8 à 4,7%.

2.54. La mortalité maternelle, qui est l'une des principales difficultés en matière de santé, a aussi considérablement diminué. Entre 2000 et 2011, le taux de mortalité maternelle est tombé de 187

---

<sup>12</sup> La bolivianisation correspond à la relation entre les dépôts (crédits) en monnaie nationale et les dépôts (crédits) totaux.

à 160 décès pour 100 000 naissances. Pour ce qui est de la malnutrition chronique des enfants de moins de trois ans, elle est tombée de 32% en 2003 à 18% en 2012, résultat qui a permis d'atteindre l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement.

2.55. Par suite du Programme d'alphabétisation, en 2008, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a déclaré que la Bolivie était libérée de l'analphabétisme. Le taux d'analphabétisme est tombé de 13,3% en 2001 à 2,8% en 2016.

2.56. Au cours des onze dernières années, le taux de chômage urbain déclaré a considérablement diminué, tombant de 8,1% en 2005 à 4,5% en 2016, ce qui fait de la Bolivie le pays de la région au taux de chômage le plus faible. Ce résultat est dû à l'augmentation de la demande de main-d'œuvre provoquée par le dynamisme de l'activité économique, par les niveaux records de l'investissement public et par la création de nouvelles entreprises, sans parler des programmes pour l'emploi mis en place par le gouvernement national.

2.57. Le programme appelé "Renta Dignidad" a permis d'améliorer les conditions de vie des ménages comprenant des personnes âgées, ce qui a eu les répercussions suivantes<sup>13</sup>: i) augmentation de 16,4% des revenus des ménages comprenant des personnes âgées; ii) augmentation de 15,4% de la consommation par habitant par rapport aux foyers ne comprenant pas de bénéficiaires de la Renta Dignidad; et iii) diminution de 13,5% du pourcentage de ménages pauvres comprenant des personnes âgées.

## 2.2 Système de planification complet de l'État plurinational de Bolivie

2.58. En 2006, le gouvernement de l'État plurinational de Bolivie a élaboré et mis en œuvre le "Plan national de développement: une Bolivie digne, souveraine, démocratique et productive pour la construction du Bien vivre" (PND 2006-2011), lançant ainsi le processus de démantèlement du colonialisme et du néolibéralisme et la construction d'une société nouvelle, fondée sur un État plurinational et communautaire. Cela a été accompli au moyen d'un processus qui s'articule autour de quatre stratégies: i) la stratégie sociocommunautaire (Bolivie digne); ii) la stratégie du pouvoir social (Bolivie démocratique); iii) la stratégie économique productive (Bolivie productive); et iv) la stratégie des relations internationales souveraines (Bolivie souveraine).<sup>14</sup>

2.59. Ensuite, l'Agenda patriotique 2025<sup>15</sup> a prolongé les politiques et les stratégies débutées en 2006, en renforçant les progrès accomplis dans le cadre du processus de changement. Cet agenda s'appuie sur le Plan général de développement économique et social de l'État plurinational de Bolivie, qui a orienté la formulation du Plan général de développement économique et social 2016-2020.

2.60. L'Agenda patriotique 2025 se fonde sur 13 piliers, chacun d'entre eux ayant plusieurs dimensions qui doivent être respectées pour atteindre les objectifs fixés, consistant à établir un État complet, inclusif et participatif.

2.61. Dans le cadre de l'Agenda patriotique 2025, le Plan général de développement économique et social<sup>16</sup> définit les orientations générales pour le développement complet du pays dans la perspective du Bien vivre, dans laquelle devront s'inscrire les actions des parties prenantes publiques, privées et communautaires en général.

2.62. La mise en œuvre du Plan général de développement économique et social renforce le rôle central de l'État plurinational en ce qui concerne les aspects sociaux, économiques et politiques du pays, en apportant une stabilité macroéconomique et en approfondissant les processus de transformation de la matrice de production par le biais d'une plus grande diversification, d'une intégration énergétique régionale, avec des actions plus fortes pour construire un être humain accompli et promouvoir la gestion de différentes formes de vie.

<sup>13</sup> UDAPE (2013), *El Impacto de la Renta Dignidad: Política de Redistribución del Ingreso, Consumo y Reducción de la Pobreza en Hogares con Personas Adultas Mayores* [L'impact de la Renta Dignidad: politique de redistribution des revenus, consommation et réduction de la pauvreté dans les ménages comprenant des personnes âgées], juillet.

<sup>14</sup> Décret suprême n° 29272 du 12 septembre 2007.

<sup>15</sup> Approuvé par la Loi n° 650 du 19 janvier 2015.

<sup>16</sup> Approuvé par la Loi n° 786 du 9 mars 2016.

2.63. Le Plan général de développement économique et social permet de consolider la vision du Bien vivre dans la gestion publique plurinationale et de continuer à faire avancer le pays dans le renforcement du MESCP, qui définit différentes formes d'organisation économique, en donnant un rôle important au secteur privé, en mettant l'accent sur les petits et moyens producteurs, et en contribuant à la diversification de la matrice de production.

2.64. Le Plan général de développement économique et social compte aussi parmi ses défis de continuer à renforcer la stabilité macroéconomique, en cherchant entre autres à consolider les conditions permettant au pays de devenir le centre régional d'intégration énergétique et le centre régional d'intégration des transports. Ce plan vise à accomplir des progrès importants et définitifs en ce qui concerne la diversification économique du pays, l'industrialisation et la création de revenus durables et stables dans les domaines de l'énergie, des hydrocarbures, de l'agriculture, des industries extractives et du tourisme.

2.65. En outre, le Plan a pour objectif de renforcer les progrès réalisés en matière de politique sociale et d'élimination de l'extrême pauvreté, notamment en ce qui concerne un accès meilleur et plus large à l'éducation et à la santé, pour concrétiser le droit humain aux services de base.

### 2.3 Politique d'investissement

2.66. Au cours des onze dernières années, la Bolivie a connu un processus de changement et de transformations politiques, économiques et sociales qui ont définitivement donné une nouvelle orientation à la vie nationale, à la stabilité et à la croissance.

2.67. Aujourd'hui, conformément aux dispositions constitutionnelles, suite au processus de restitution aux Boliviens de la propriété des ressources stratégiques et à la conclusion de la phase des nationalisations justifiées du point de vue social et économique, les investisseurs ayant pu être dédommages de façon juste dans le cadre de mesures réglementaires spécifiques approuvées par l'État bolivien, il est temps de mettre en œuvre la nouvelle approche relative aux investissements privés nationaux et étrangers dans l'État plurinational de Bolivie, dans le cadre du nouveau modèle économique et social communautaire productif.

2.68. Au cours des onze dernières années, l'État plurinational de Bolivie a stimulé et renforcé sa politique d'attraction de l'investissement privé national et étranger en garantissant la stabilité économique, politique et sociale. Conformément aux mandats constitutionnels, il a conçu une nouvelle Loi sur la promotion des investissements qui fonde la base juridique et institutionnelle de cet objectif stratégique de l'État.<sup>17</sup>

2.69. L'investissement étranger direct (IED) brut a augmenté dans le pays malgré le processus de nationalisation des entreprises stratégiques lancé en 2006. Cette année-là, l'IED brut s'élevait à 582 millions de dollars EU. En 2016, ce montant a été multiplié par deux, passant à 1 084 millions de dollars EU<sup>18</sup>, soit une croissance de 86%.

2.70. Pendant la période 2006-2016, dans l'objectif de promouvoir l'investissement et le réinvestissement privés nationaux et étrangers, qui permettent d'augmenter les entrées de capitaux pour maintenir la croissance économique et améliorer les indicateurs sociaux du pays, l'État plurinational de Bolivie a approuvé des mesures réglementaires sectorielles spécifiques, dans le cadre de la planification stratégique des secteurs de production. De cette manière, les secteurs des hydrocarbures, de l'énergie, des industries extractives, du tourisme, de l'industrie et des services ont maintenu et renforcé leur pouvoir d'attraction pour l'investissement privé national et étranger.

---

<sup>17</sup> Le Décret suprême n° 2645 du 6 janvier 2016 établit la Direction générale de promotion des investissements et de l'économie plurielle, qui dépend du Vice-Ministère de la planification stratégique de l'État et qui est chargée d'organiser et de renforcer la gestion de la promotion des investissements en développant une structure institutionnelle pour la promotion, l'attraction et le maintien de l'IED.

<sup>18</sup> Chiffre préliminaire, Banque centrale de Bolivie APEC-BCB, *Reporte de Balanza de Pagos y Posición de Inversión Internacional 2016* [Rapport 2016 sur la balance des paiements et la position de l'investissement international] (compilé selon le MBP6).

2.71. La Loi n° 516 sur la promotion des investissements, datant du 4 avril 2014<sup>19</sup>, invite le secteur privé national et étranger à développer les activités économiques dans des secteurs stratégiques et non stratégiques, en établissant des mesures d'incitation générales et spécifiques en faveur de l'investissement, en harmonie avec le rôle de l'État dans l'économie et le nouveau modèle économique pluriel, afin de répondre aux actuels défis de production et d'industrialisation que rencontre le pays. Pour ce faire, un flux constant d'investissements est en effet nécessaire, ainsi que le transfert de technologie et la création de connaissances.

2.72. Désireux de développer et de renforcer son appareil de production, l'État bolivien a approuvé la Loi n° 466 sur les entreprises publiques, datant du 26 décembre 2013, qui autorise la participation de capitaux privés dans les entreprises publiques en créant des mécanismes de partenariat avec le secteur privé et l'établissement d'entreprises étatiques mixtes et d'entreprises mixtes. En outre, au titre de ce règlement, les alliances stratégiques d'investissement conjoint entre entreprises publiques et privées sont aussi permises.

2.73. La Loi n° 516 dispose que les mécanismes d'investissement peuvent être des sociétés commerciales, des entreprises publiques, des entreprises à capital mixte dont l'actionnaire majoritaire est l'État dans les secteurs stratégiques, ainsi que des contrats ou d'autres instruments d'investissement conjoint.

2.74. Le 25 juin 2015, la Loi n° 708 d'arbitrage et de conciliation a été promulguée, prescrivant la sécurité juridique au sein de l'État en tant qu'autre moyen de régler les différends concernant les relations contractuelles et non contractuelles. Au titre de cette loi, l'État bolivien établit un cadre juridique pour les relations juridiques entre l'État et les investisseurs privés nationaux et étrangers ainsi que pour les relations juridiques entre les investisseurs des différentes formes d'organisation économique.

2.75. Toutes ces normes reconnaissent le principe de la sécurité juridique et établissent que les relations entre l'État et les investisseurs sont soumises à des règles claires, précises et définies, et que ces relations doivent se développer dans des conditions d'indépendance, de respect mutuel et d'équité, dans le cadre de la souveraineté et de la dignité de l'État.

2.76. La sécurité juridique qu'offre le pays se fonde sur la Constitution politique, qui établit une économie plurielle, garantit la propriété privée et reconnaît l'investissement privé national et étranger, mais qui garantit aussi la propriété étatique et la propriété communale et collective. Ainsi, l'État assume de manière responsable son rôle en ce qui concerne l'investissement privé national et étranger en Bolivie.

## **2.4 Politiques sectorielles**

### **2.4.1 Secteur de l'énergie**

2.77. Les politiques énergétiques menées par le gouvernement ont eu une incidence importante sur le secteur électrique. Elles ont permis la refondation de la Compagnie nationale d'électricité (ENDE) en 2008 et la reprise en main des entreprises de production, de transmission et de distribution pendant la période allant de 2010 à 2012, ainsi que l'application de mesures destinées à améliorer l'accès de la population à l'électricité.

2.78. Parmi les perspectives à moyen et long termes pour le secteur, on peut mentionner le changement de la matrice énergétique: la priorité sera donnée à la production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables (énergie hydroélectrique, éolienne, solaire, géothermique et de la biomasse), ce qui permettra de dégager d'importants surplus d'énergie qui seront exportés, faisant ainsi du pays le centre énergétique de la région.

2.79. De la même manière, dans le cadre de l'industrialisation de nos ressources évaporitiques, des travaux sont menés concernant l'exploitation et l'industrialisation des sels de potassium et de lithium. À moyen et long termes, il est prévu de construire et de mettre en marche des usines industrielles de production de chlorure de potassium, de carbonate de lithium et de batteries de

---

<sup>19</sup> Loi sur la promotion des investissements qui abroge la Loi n° 1182 (ancienne Loi sur l'investissement).

lithium, au moyen desquelles des produits à valeur ajoutée pourront être obtenus et commercialisés tant sur le marché national que sur le marché international.

#### **2.4.2 Secteur des hydrocarbures**

2.80. Dans le secteur des hydrocarbures, la Société nationale des gisements pétroliers boliviens (YPFB) est devenue une entreprise stratégique pour l'État bolivien. Elle participe à l'ensemble de la chaîne de production des hydrocarbures et elle définit les conditions, les volumes et les prix pour le marché intérieur et aussi pour l'exportation et l'industrialisation, en garantissant en priorité l'approvisionnement du marché intérieur et en exportant les surplus produits.

2.81. Grâce à l'industrialisation et au début des activités dans les usines de séparation des liquides, non seulement la Bolivie est devenu autosuffisante pour la production de gaz de pétrole liquéfié (GPL), mais elle a aussi commencé en 2013 à exporter ce produit, ce qui a été source d'importantes recettes économiques; celles-ci, combinées aux recettes de l'exportation de gaz naturel, ont contribué au développement durable du pays.

2.82. De la même manière, en vue de poursuivre la politique d'industrialisation, une usine de production d'ammoniac et d'urée sera mise en marche en 2017, et la construction d'une usine de production de propylène et de polypropylène est prévue pour fabriquer des produits à valeur ajoutée destinés principalement au marché extérieur.

#### **2.4.3 Secteur des industries extractives**

2.83. Le secteur des industries extractives et de la métallurgie est l'un des piliers stratégiques de l'État plurinational de Bolivie. Depuis 2006, une perspective différente a été développée par rapport au modèle économique précédent.

2.84. Avec la promulgation de la nouvelle Constitution en 2009 et de la Loi sur les industries extractives et la métallurgie<sup>20</sup>, l'État a retrouvé son rôle central dans la direction et l'administration des ressources minières et métallurgiques. Il a consolidé la vision stratégique du secteur minier dans toutes les phases de la chaîne de production, il a participé au développement du secteur et à la transformation de la matrice de production et a généré des excédents pour le pays. Le succès de ces politiques transparaît dans le développement des entreprises minières publiques.

2.85. Pendant la phase d'industrialisation, les projets de fonte et d'affinage des métaux ont été renforcés, ce qui a permis à la Bolivie de se placer parmi les dix premiers pays producteurs au niveau mondial.<sup>21</sup> Pour générer des produits à valeur ajoutée dérivés du fer, il est prévu à court terme de mettre en marche l'usine sidérurgique d'El Mutún, en plus de l'usine de fonte et d'affinage de zinc. Il est aussi prévu d'explorer et d'exploiter sept nouveaux gisements qui accroîtront les réserves minières du pays, ce qui augmentera donc les revenus et créera des emplois.

#### **2.4.4 Secteur agricole**

2.86. Le développement du secteur agricole a pour objectif de garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires, au moyen d'une production agricole diversifiée, écologique et présentant un potentiel de croissance important dans le cadre des possibilités existantes, en harmonie avec la Terre nourricière. À cette fin, au cours des onze dernières années, des politiques visant à favoriser l'équité en matière foncière ont été mises en œuvre par le biais de mécanismes relatifs à la distribution et à l'accès, ce qui a permis de développer la production du secteur et sa diversification, d'améliorer les revenus des producteurs et de générer des excédents, ainsi que de renforcer les capacités de production.

2.87. L'État bolivien est conscient qu'il est fondamental de développer la production agricole et animale pour améliorer substantiellement l'offre de produits alimentaires et pouvoir les exporter avec une valeur ajoutée. À cette fin, il est prévu, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan général de développement économique et social, d'intensifier d'ici à 2020 les activités agricoles au

<sup>20</sup> Loi n° 535 sur les industries extractives et la métallurgie du 28 mai 2014.

<sup>21</sup> World Metal Statistics et USGS Mineral Commodity Summaries.

moyen de systèmes de production plus complets, qui préservent la capacité de régénération des fonctions environnementales et des composantes de la nature.

2.88. De la même façon, les capacités des agents de production de l'économie plurielle continueront d'être renforcées, en mettant l'accent sur les petits producteurs. Le renforcement des capacités de l'État en ce qui concerne le soutien au secteur se poursuivra aussi, par le biais d'activités de contrôle, de réglementation et de fourniture de services financiers et non financiers.

#### **2.4.5 Secteur des travaux publics**

2.89. L'une des priorités du secteur est l'intégration du pays au moyen de différents modes de transport appropriés aux caractéristiques du territoire bolivien, notamment le transport routier, fluvial, aérien et ferroviaire. Dans ce cadre, au cours des onze dernières années, l'État a fortement stimulé l'investissement public, en particulier dans les trois couloirs d'intégration routière: i) intégration nord (Pando-Beni), ii) intégration ouest-est (Cochabamba-La Paz-Oruro-Santa Cruz); et iii) intégration sud (Chuquisaca-Potosí-Tarija). Pendant la période 2006-2014, le montant de ces investissements s'est élevé à 3 255 millions de dollars EU (2 494,5 km), ce qui est bien au-dessus du montant pour la période 2001-2005, qui était de 639 millions de dollars EU (885 km).

2.90. Dans le domaine des communications, le lancement du satellite Túpac Katari le 20 décembre 2013 et sa mise en opération le 1<sup>er</sup> avril 2014 ont fait entrer la Bolivie dans l'ère spatiale. Cela permet indubitablement de développer la couverture des services de télécommunication et de réduire les fractures numériques et technologiques en matière d'information et de communication dans les régions rurales du pays.

2.91. D'ici à 2020, il est prévu de parvenir à des avancées considérables en ce qui concerne l'intégration du pays au moyen du transport routier, ferroviaire, aérien et fluvial, en établissant les conditions adéquates pour favoriser le développement de la production, la gestion territoriale du pays et les flux de population entre les différentes régions.

2.92. Dans ce cadre, le transport ferroviaire aura de nouveau une place stratégique, en raison de l'importance que la construction du couloir ferroviaire bi-océanique d'intégration revêt pour la Bolivie et de ses avantages en tant que principale route d'intégration régionale.

#### **2.4.6 Secteur du tourisme**

2.93. Le secteur touristique a bénéficié d'une excellente occasion d'asseoir l'image touristique du pays grâce à l'organisation et à la tenue d'événements internationaux. C'est le cas du Rallye Dakar, dont l'incidence au cours des dernières années a donné lieu à un mouvement économique de plus de 397 millions de dollars EU au cours des quatre années pendant lesquelles la compétition est passée par le territoire bolivien (2014-2017). Cela a bénéficié aux communautés et aux régions par lesquelles le Rallye est passé, et a permis de créer plus de 15 430 emplois durant cette période.

2.94. Afin d'augmenter la contribution du tourisme au développement socioéconomique et d'améliorer la qualité de vie des groupes sociaux les plus vulnérables du pays, l'État a aussi mis en œuvre le Programme national pour le tourisme communautaire "Revitalisation des zones touristiques", dans le cadre duquel 19,5 millions de dollars EU ont été investis dans les zones suivantes: Madidi/Pampas, Los Yungas, lac Titicaca, Sajama et Uyuni/Réserve Eduardo Abaroa. Les recettes en devises du pays sont passées de 502 millions de dollars EU en 2011 à 711 millions de dollars EU en 2016.

2.95. Les principaux défis pour l'avenir du secteur concernent la meilleure manière d'exploiter le potentiel touristique du pays pour augmenter considérablement la contribution du secteur à l'économie en général, notamment s'agissant de la création et de la dynamisation des emplois au niveau local. C'est pour cette raison que le Plan général de développement économique et social accorde un intérêt particulier à l'augmentation des flux touristiques internationaux vers le pays, sans toutefois écarter la promotion touristique destinée au marché interne, en mettant l'accent sur le tourisme communautaire.



2.96. Par conséquent, les futures activités viseront à promouvoir le tourisme sur les marchés internationaux et nationaux, en faisant du pays une référence touristique très attractive aux niveaux national et international. À cette fin, des campagnes seront menées à l'échelle internationale par le biais de publicités dans des journaux internationaux, la capacité hôtelière et des services de base sera développée, notamment grâce à la construction d'hôtels publics et mixtes, le tourisme sera promu dans les lieux déclarés patrimoine culturel, historique et naturel du pays, et le développement du tourisme communautaire sera favorisé, entre autres choses.

### 3 ENVIRONNEMENT COMMERCIAL

#### 3.1 Secteur extérieur

##### 3.1.1 Intégration commerciale et accords préférentiels

3.1. La politique commerciale bolivienne recherche la complémentarité et la réciprocité dans ses échanges commerciaux.

3.2. La Bolivie participe actuellement aux processus d'intégration politique et économique les plus importants de la région. Elle est membre de la Communauté des États de l'Amérique latine et des Caraïbes (CEALC), de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), de la Communauté andine (CAN), de l'Alternative bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial des peuples (ALBA-TCP) et elle a engagé le processus d'adhésion au Marché commun du Sud (MERCOSUR).

3.3. Dans le domaine commercial, la Bolivie est partie à quatre accords de complémentarité économique: l'ACE 22 avec le Chili, l'ACE 36 avec le MERCOSUR, l'ACE 47 avec Cuba et l'ACE 66 avec le Mexique. La CAN constitue le cadre des relations commerciales avec le Pérou, la Colombie et l'Équateur, et il existe aussi un accord de complémentarité économique avec le Venezuela, ainsi qu'une liste de produits qui bénéficient de préférences réciproques avec le Panama.

3.4. En outre, des accords de complémentarité économique sont en cours de négociation avec El Salvador, le Panama et le Guatemala, en vue de resserrer les liens d'intégration commerciale avec l'Amérique centrale.

3.5. Par ailleurs, la Bolivie soutient l'initiative de la CEALC visant à créer un système régional de préférences tarifaires pour l'ensemble de ses membres, qui serait coordonné par l'ALADI.

3.6. Dans le cadre des systèmes généralisés de préférences (SGP), la Bolivie bénéficie de préférences commerciales avec des pays situés en dehors de la région, comme la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, la Suisse, la Fédération de Russie, la Norvège, le Bélarus, le Japon, le Canada et les États-Unis.

3.7. De la même façon, des accords de coopération économique et commerciale existent avec la Fédération de Russie, le Bélarus et le Viet Nam. Ces instruments visent à établir une coopération et un échange de renseignements entre les acteurs gouvernementaux des secteurs de productions présentant un intérêt mutuel.

##### 3.1.2 Échanges commerciaux entre la Bolivie et le reste du monde

3.8. Les échanges commerciaux entre la Bolivie et le reste du monde ont connu une croissance importante à partir de l'année 2006.

**Tableau 3.1 Balance commerciale de la Bolivie avec le reste du monde**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Exportations <sup>b</sup>	4 232	4 890	7 058	5 486	7 052	9 215	11 991	12 372	13 034	8 912	7 228
Importations	2 926	3 588	5 100	4 577	5 604	7 936	8 590	9 699	10 674	9 766	8 515
Balance commerciale	1 306	1 302	1 958	909	1 448	1 280	3 401	2 673	2 360	-855	-1 287

a Chiffres préliminaires.

b Comprend les réexportations et les effets personnels.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'Institut national des statistiques (INE).

3.9. L'environnement extérieur favorable pendant la période 2006-2014 a permis au pays de tripler la valeur de ses exportations par rapport aux années 2005-2006. Si une diminution a été enregistrée au cours des deux dernières années, en raison de la chute des prix internationaux, les niveaux d'exportation restent élevés.

**Tableau 3.2 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Non traditionnelles	967	1 137	1 443	1 417	1 550	1 549	2 160	2 493	2 291	1 842	1 826
Traditionnelles	3 122	3 685	5 490	3 983	5 416	7 597	9 654	9 759	10 608	6 883	5 270

a Chiffres préliminaires.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.

3.10. Les principaux produits non traditionnels exportés sont des produits à base de soja, suivis par l'alcool éthylique, les bijoux, le quinoa, les bananes, les fèves, le chia, entre autres. En ce qui concerne les produits traditionnels, les principaux produits exportés sont notamment le gaz naturel et les minéraux comme le zinc, l'argent, l'étain, l'or, le plomb et le cuivre.

3.11. Les principaux pays de destination des exportations boliviennes sont les pays de la région, suivis des États-Unis et de l'Union européenne; dans ces deux cas, la part des exportations de produits non traditionnels est à souligner.

**Tableau 3.3 Principaux marchés d'exportation, 2016<sup>a</sup>**

Pays	Millions de \$EU	Participation
Brésil	1 368	19%
États-Unis	965	14%
Argentine	808	11%
Colombie	621	9%
Chine	479	7%
Japon	417	6%
Corée, République de	386	5%
Pérou	341	5%
Belgique	324	5%
Émirats arabes unis	200	3%
Australie	140	2%
Reste du monde	1 048	15%
<b>Total</b>	<b>7 096</b>	<b>100%</b>

a Chiffres préliminaires.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.

**Tableau 3.4 Balance commerciale de la Bolivie avec l'ALADI**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Exportations <sup>b</sup>	2 773	3 032	4 556	3 236	4 235	5 512	7 773	8 457	8 118	5 175	3 449
Importations	1 689	2 018	2 933	2 563	3 044	4 178	4 541	4 444	4 598	4 453	3 904
Balance commerciale	1 084	1 013	1 623	673	1 191	1 334	3 232	4 013	3 520	723	-455

a Chiffres préliminaires.

b Comprend les réexportations et les effets personnels.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.

**Tableau 3.5 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels vers les pays de l'ALADI**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Non traditionnels	579	704	979	988	1 041	1 023	1 530	1 689	1 546	1 178	1 198
Traditionnels	2 115	2 296	3 491	2 202	3 134	4 446	6 149	6 720	6 496	3 927	2 180

a Chiffres préliminaires.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.



**Tableau 3.6 Balance commerciale de la Bolivie avec la CAN**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Exportations <sup>b</sup>	422	412	525	623	699	821	1 292	1 463	1 314	1 007	1 054
Importations	264	311	487	439	524	695	755	823	879	845	828
Balance commerciale	159	101	38	184	174	127	537	640	435	162	226

a Chiffres préliminaires.

b Comprend les réexportations et les effets personnels.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.

**Tableau 3.7 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels vers les pays de la CAN**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Non traditionnels	273	317	409	521	498	528	967	1 243	1 184	939	988
Traditionnels	132	87	96	94	189	282	295	208	101	43	48

a Chiffres préliminaires.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.

**Tableau 3.8 Balance commerciale de la Bolivie avec le MERCOSUR**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Exportations <sup>b</sup>	2 216	2 459	3 876	2 442	3 361	4 430	6 165	6 775	6 619	4 045	2 274
Importations	1 127	1 408	1 973	1 772	2 105	2 973	3 157	2 759	2 970	2 877	2 495
Balance commerciale	1 089	1 052	1 903	670	1 256	1 457	3 008	4 017	3 649	1 168	-222

a Chiffres préliminaires.

b Comprend les réexportations et les effets personnels.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.

**Tableau 3.9 Évolution des exportations de produits traditionnels et non traditionnels vers les pays du MERCOSUR**

(Millions de \$EU)

Détail	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>a</sup>	2016 <sup>a</sup>
Non traditionnels	259	325	490	387	452	406	441	322	254	152	127
Traditionnels	1 904	2 119	3 333	2 027	2 876	4 002	5 676	6 425	6 328	3 858	2 105

a Chiffres préliminaires.

Source: Chiffres calculés à partir de données de l'INE.

### 3.2 Politique commerciale

3.12. Dans le cadre de sa politique commerciale, la Bolivie a mis en œuvre plusieurs mécanismes qui favorisent la facilitation et la promotion des échanges.

#### 3.2.1 Facilitation du commerce extérieur

3.13. En Bolivie<sup>22</sup>, la procédure d'admission des marchandises à la frontière a lieu dans un délai maximum de 24 heures en ce qui concerne les moyens et/ou unités de transport. Grâce à cette procédure accélérée pour les marchandises homogènes et faciles à reconnaître, il convient de signaler qu'entre avril 2015 et mai 2017, 57% des admissions de marchandises en moyenne ont été effectuées en moins de quatre heures, ce qui a principalement bénéficié aux importations de fer, de ciment et de produits de la minoterie.

<sup>22</sup> Décret suprême n° 2295 du 18 mars 2015, modifié et complété par le Décret suprême n° 2357 du 13 mai 2015.

3.14. En outre, le dédouanement anticipé est appliqué, ce qui consiste à présenter de manière anticipée la déclaration de marchandises avant qu'elles n'arrivent sur le territoire douanier. Lorsque la déclaration est acceptée, le paiement des taxes douanières est effectué, la déclaration étant sujette à un système de vérification sélectif ou aléatoire aux postes de douane une fois que les marchandises ont été présentées. Cette méthode permet de réduire la durée et le coût de l'entreposage.

3.15. Le programme relatif aux opérateurs économiques agréés (OEA) cherche à renforcer la relation entre les autorités douanières et le secteur privé afin de faciliter le commerce extérieur. Il a été mis en œuvre le 20 mars 2015, au bénéfice des opérateurs du commerce extérieur, des agents des douanes et/ou des transporteurs internationaux, par le biais de démarches douanières simplifiées.

3.16. Le système unique de modernisation douanière (SUMA) permet de faciliter les procédures effectuées par les opérateurs du commerce extérieur et les fonctionnaires des douanes boliviennes, en autorisant l'utilisation de la signature électronique/numérique, la numérisation de la documentation, la notification électronique et l'automatisation des processus, entre autres choses.

### **3.2.2 Mécanismes de soutien au secteur des exportations (programmes de promotion)**

3.17. Les mesures de promotion des exportations ont pour objectif de soutenir en particulier les micro, petites et moyennes entreprises exportatrices, au moyen de la participation à des foires mondiales, de l'organisation de foires, d'expositions internationales et de missions commerciales sur les marchés extérieurs, dans le but d'encourager et de promouvoir la croissance et la diversification des exportations de produits à plus forte valeur ajoutée.

3.18. Les bénéficiaires directs sont les micro, petites et moyennes entreprises exportatrices ou ayant un potentiel d'exportation, établies en Bolivie et qui mènent des activités dans les secteurs prioritaires.

3.19. Le Régime d'admission temporaire aux fins de perfectionnement actif (RITEX) permet d'importer temporairement des matières premières et des biens intermédiaires, sans acquitter les droits d'importation dont le paiement est suspendu (TVA, ICE, GA)<sup>23</sup>, pour que, par le biais d'un processus de production, ils soient transformés, perfectionnés ou assemblés en un produit final destiné à l'exportation.

3.20. Le délai d'admission temporaire des matières premières et des biens intermédiaires est fixé par l'administration des douanes à 360 jours civils à compter de la date de déclaration d'admission temporaire, sans possibilité de prorogation. Il est important de signaler que l'admission des entreprises au RITEX se fait pour une durée indéterminée.

3.21. Le régime des zones franches est en vigueur en Bolivie depuis 1987. Il en existe actuellement six, où sont menées des activités industrielles de production de marchandises et de services, qui sont assujetties à des règles spéciales en matière fiscale, douanière et de commerce extérieur.

3.22. En vertu du règlement, les marchandises qui entrent dans des zones franches ne sont pas soumises au paiement du droit de douane (GA), de la TVA, de l'impôt sur les produits de consommation spécifiques (ICE), de la taxe spéciale sur les hydrocarbures et leurs dérivés (IEHD) et de la taxe sur les transactions (IT). Néanmoins, tant les concessionnaires que les utilisateurs des zones franches sont soumis au paiement de l'IUE. Les zones franches sont les suivantes:

- zone franche industrielle de La Paz – située dans la ville d'El Alto;
- zone franche industrielle de Winner – située dans la ville de Santa Cruz de la Sierra;
- zone franche industrielle de Puerto Suarez – située dans la commune de Puerto Suarez;
- zone franche industrielle de Patacamaya – située dans la commune de Patacamaya;

---

<sup>23</sup> Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôt sur les produits de consommation spécifiques (ICE), droit de douane (GA), taxe spéciale sur les hydrocarbures et leurs dérivés (IEHD), taxe sur les transactions (IT) et impôt sur les bénéfices des sociétés (IUE).

- zone franche industrielle d'Oruro – située dans la commune d'Oruro; et
- zone franche commerciale et industrielle de Cobija (ZOFRACOBIBA) – située dans le département de Pando.

3.23. L'objectif fondamental des zones franches industrielles est de contribuer à améliorer la productivité nationale, en créant davantage de valeur ajoutée et des emplois productifs et durables, et en donnant la priorité à l'attraction d'investissements nationaux et étrangers en vue de développer des processus industriels très productifs qui respectent les concepts de sécurité, de technologie, de protection de l'environnement et de bonnes pratiques d'entreprise.

3.24. La Bolivie est un membre actif de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Dans ce cadre, elle est titulaire des certificats suivants: certificat de pays exempt de fièvre aphteuse, certificat de pays exempt de peste bovine, certificat de pays exempt de peste équine et certificat de pays exempt de peste des petits ruminants ovins et caprins.

### 3.3 La Bolivie et l'OMC

3.25. Depuis 2006, la Bolivie participe aux activités de l'OMC en adoptant le modèle du "Bien vivre" et le MESCP, qui permettent de considérer le système commercial multilatéral de façon constructive mais aussi critique, afin de parvenir à un système plus juste et équilibré qui tienne compte des différents niveaux de développement et qui encourage le commerce complémentaire entre les Membres.

3.26. La Bolivie estime que les normes relatives au multilatéralisme qui régissent le commerce international sont des instruments qui aident à améliorer l'économie des pays, par le biais de l'expansion et de la diversification des échanges des pays en développement et des pays les moins avancés. Elles visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à travers un système multilatéral fondé sur des règles qui permettent la prévisibilité du commerce mondial. En ce sens, la Bolivie est fermement convaincue que le développement doit rester central dans les travaux de l'OMC; c'est pourquoi l'inclusion, la règle du consensus et la recherche de compromis entre les Membres sont très importants.

3.27. Le MESCP est un modèle conforme aux règles régissant le commerce international, car il encourage le commerce complémentaire sous tous ses aspects et il favorise et soutient la réalisation du Programme de Doha pour le développement (PDD), en recherchant un développement durable en harmonie avec la Terre nourricière et la philosophie du Bien vivre. En ce sens, la Bolivie est d'avis que toute initiative à l'OMC doit tenir compte du PDD et respecter les flexibilités accordées aux pays en développement, à titre individuel ou en tant que groupes, comme c'est le cas pour le groupe des petites économies vulnérables.

3.28. Dans le cadre de ce processus, la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges progresse, ainsi que la modification du Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC.

3.29. Dans le cadre de l'OMC, la Bolivie participe au G-20, au G-33 et au Groupe des petites économies vulnérables (PEV), entre autres groupes semblables.

3.30. Le G-20 cherche à éliminer les subventions à l'exportation et les mesures de soutien interne ayant un effet de distorsion du commerce. Il souhaite aussi améliorer l'accès aux marchés, en particulier ceux des pays développés.

3.31. Le G-33 cherche à défendre le droit des pays à garder la possibilité d'appliquer des politiques publiques qui garantissent la sécurité et la souveraineté alimentaires, le développement rural et le bien-être des familles qui travaillent dans le domaine de l'agriculture.

3.32. Le Groupe des petites économies vulnérables cherche à négocier la marge de manœuvre pour le développement de ses membres dans le cadre du système commercial multilatéral.

3.33. En ce qui concerne l'agriculture, étant donné l'immense potentiel de la Bolivie en matière d'exportation de produits agricoles, le besoin de procéder à une réforme significative du commerce mondial des produits agricoles est croissant. Les résultats du Cycle d'Uruguay sont assez

déséquilibrés et bénéficient aux pays développés, ce qui a un grand effet de distorsion du commerce des produits agricoles. Dans le cadre des négociations sur l'agriculture, conformément aux dispositions de la Déclaration de Doha, la Bolivie soutient et encourage donc les propositions qui favorisent le traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement, en cherchant à rendre ce mécanisme effectif et opérationnel.

3.34. Compte tenu de la situation de la Bolivie, l'ouverture de nouveaux marchés est encouragée, tant que cette ouverture n'oblige pas les pays les moins avancés (PMA) et les petites économies vulnérables à effectuer des abaissements linéaires pour les droits de douane. Le traitement spécial et différencié (TSD) doit aussi être pris en compte dans ces négociations, mais il convient de souligner que jusqu'à ce que la Bolivie puisse dépasser les asymétries existantes, elle ne prendra pas de nouveaux engagements en ce qui concerne l'accès aux marchés.

3.35. La Bolivie soutient toute initiative qui permettra, lors des prochaines réunions ministérielles de l'OMC, de renforcer la mise en œuvre de la libéralisation des échanges de produits tropicaux, en application du principe de la nation la plus favorisée (NPF). Il convient de rappeler que ce point est un élément fondamental du Cycle du développement de Doha.

3.36. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), les négociations doivent tenir pleinement compte des dispositions du paragraphe 16 de la Déclaration de Doha: elles doivent respecter le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale et prendre en compte les besoins et les intérêts spécifiques des pays en développement, en encourageant les pays développés à prendre des engagements de plus grande ouverture, conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005.

3.37. Dans ce domaine, l'objectif est que des flexibilités soient accordées aux pays en développement pour promouvoir les politiques publiques, afin d'encourager le développement industriel des différents secteurs prioritaires mentionnés dans le Plan général de développement économique et social 2016-2020.

3.38. En ce qui concerne le commerce des services, la Bolivie reconnaît les négociations multilatérales et ne souscrit pas aux initiatives qui visent à faire progresser les engagements plurilatéraux, lesquels, à terme, pourraient devenir exigibles pour tous les Membres de l'OMC. Elle est également opposée à l'inclusion de règles qui empêchent la mise en œuvre d'une réglementation nationale pour certains secteurs dans les accords faisant l'objet de négociations. La Bolivie estime que les services fondamentaux ne devraient pas être soumis à des critères commerciaux, étant donné qu'ils constituent des droits humains et qu'ils ne peuvent pas faire l'objet de négociations privées ou être régis par des règles relatives à la libéralisation, ce qui conduirait à la privatisation.

3.39. S'agissant de la propriété intellectuelle, conformément aux dispositions constitutionnelles, la Bolivie ne soutient aucune proposition multilatérale qui favorise la brevetabilité de la vie. Elle considère que les accords internationaux relatifs à ces thèmes doivent être en harmonie avec la nature, la défense de la biodiversité et l'interdiction des formes d'appropriation privée des plantes, des animaux, des micro-organismes et de toute matière vivante à des fins d'utilisation et d'exploitation. Dans ce but, pendant la période considérée, la Bolivie a présenté deux communications demandant la révision de l'article 27:3 b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

3.40. La Bolivie estime que des négociations sur d'autres thèmes ne devraient pas être entamées avant que des résultats soient obtenus en matière de développement et que les déséquilibres découlant des résultats du Cycle d'Uruguay soient corrigés. Tant que les effets de distorsion du commerce mondial persisteront, il sera complètement injuste de demander aux pays en développement, et notamment aux petites économies, de prendre de nouveaux engagements en matière d'accès aux marchés ou de réductions tarifaires. Dans cette logique, le traitement spécial et différencié doit être un élément fondamental de tout accord existant ou à venir dans le cadre de l'OMC, et il ne doit pas être uniquement fondé sur des critères temporels mais sur l'acquisition des capacités permettant de mettre en œuvre les accords.

3.41. La Bolivie encourage et soutient les initiatives visant à améliorer le processus de prise de décision à l'OMC, pour qu'il soit plus démocratique, transparent et participatif. Elle estime en effet qu'il est essentiel que les processus soient menés par les Membres et que les décisions importantes pour l'Organisation soient prises par l'ensemble d'entre eux, et pas seulement par un groupe de pays.

---